

3N FORMATION

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 9/11 rue des Raverdis 92230 Gennevilliers
R.C.S Nanterre 897 422 937

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 01 DECEMBRE 2025

Les soussignés :

- **Monsieur Farid AFELLA,**

né le 28 mars 1985 à GUELMIN (Maroc),
de nationalité Marocaine, demeurant, 183 avenue Jean Jaurès 92140 Clamart,
Célibataire,

Propriétaire de 100 parts,

ci 100 parts.

Constituant la totalité des associés (soit 100 parts composant le capital social sur 100 parts au total) de la SARL « 3N FORMATION », **RCS NANTERRE 102 542 164**, 183, avenue Jean Jaurès 92140 Clamart, prend conformément aux dispositions des Statuts, les décisions suivantes :

- Agrément d'un nouvel associé et cession de parts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION (Agrément d'un nouvel associé)

L'associé unique décide, d'agréer en qualité de nouvelle associée :

- **La société HOLDING AFELLA**

SAS au capital de 10 000 euros, immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro 102 542 164, ayant son siège social 183, avenue Jean Jaurès 92140 Clamart, représentée par son Président Monsieur Farid AFELLA, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

DEUXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs)

L'associé unique décide de donner tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes de l'associé unique en date du 01 décembre 2025 sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un original des présentes est remis au président qui le reconnaît.

Acte établi à Clamart, le 01 décembre 2025,
En deux exemplaires originaux

L'ASSOCIE :

Monsieur Farid AFELLA

LA GERANTE:

Madame Talar Emma TURAC
